

1
(N^o 277.)

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 31 MAI 1836.

RAPPORT fait par M. D.-J. LE JEUNE, au nom de la Commission des Naturalisations, sur la requête du sieur Jean - Joseph Gravez.

MESSIEURS,

Le sieur Jean-Joseph Gravez, marchand de bois, membre du conseil communal à Sivry (Hainaut), demande la *grande naturalisation*, en vertu de l'article 16 de la loi du 27 septembre 1835.

Le pétitionnaire, né à Beaurieux (France), le 6 août 1783, habite la commune de Sivry depuis plus de 50 ans; il est marié à une femme belge, dont il a sept enfans vivans; sa conduite est à l'abri de reproches; elle fut toujours celle d'un bon père de famille et d'un citoyen ami de l'ordre et de la paix publique; il aurait acquis la qualité de Belge, en faisant la déclaration prescrite par l'article 133 de la Constitution; mais il a ignoré que, pour être considéré comme Belge, il eût à faire cette déclaration.

Ces faits sont confirmés par un certificat du bourgmestre de Sivry et par les renseignemens recueillis sur la demande du sieur Gravez.

Le Rapporteur,

D.-J. LE JEUNE.

Le Président,

ISIDORE FALLON.
